

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS**

Au Conseil Intercommunal
1303 Penthaz

Cossonay, le 23 mai 2015

Rapport de la Commission des Finances et de la Commission Technique sur le préavis du Comité de Direction N°2/2015 relatif au remplacement de la conduite de sortie du Vortex.

La Commission Technique, composée de Messieurs Roland Pantet, Michel-Alain Borgeaud, Madame Sylvie Demont, Messieurs Pierre-Michel Devenoge, Gilles Rochat, Bernard Murisier, Philippe Tesse, Jean-François Pollien, Pierre Hunziker, Charles-Edouard Gavin et Jacky Chiovini est convoquée le 12 mai 2015 à la station d'épuration pour étudier le préavis N°2/2015 relatif au remplacement de la conduite de sortie du Vortex. Sont présents: Madame Sylvie Demont, Messieurs André Borgeaud, Philippe Melviaque, Pierre-Michel Devenoge, Charles-Edouard Gavin, Jean-François Pollien et Roland Pantet.

Le Comité de Direction est représenté par Messieurs René Devantay, René Nicolet et Bernard Augsburger secrétaire/comptable de l'association. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité et des réponses apportées.

Le présent rapport est transmis à tous les membres et aux suppléants, pour d'éventuelles corrections ou précisions.

La Commission Technique ainsi que la Commission des Finances sont convoquées à deux reprises pour étudier les mêmes objets.

Les deux commissions ont un avis identique sur le sujet. Dès lors, il est décidé qu'un seul rapport par préavis soit rédigé au nom des deux commissions.

Le Comité de Direction a convoqué la Commission des Finances et la Commission Technique, le 16 avril et le 12 mai 2015.

Le 16 avril le Comité nous a présenté la problématique de la conduite provisoire posée à la hâte sur la rive droite du ruisseau à la sortie de la galerie du Vortex, suite à la rupture du collecteur en rive gauche emporté par les glissements.

Un projet de forage dirigé en rive droite a été étudié par le comité de direction. Celui-ci a voulu connaître les avis des deux commissions avant d'élaborer un préavis.

Les deux commissions ont soutenu le comité dans cette démarche.

Séance du 12 mai 2015:

Le comité nous a présenté le préavis 2/2015 relatif au remplacement de la conduite de sortie du Vortex.

L'offre de l'entreprise Zmoss prévoit la pose d'un collecteur en PE 355/313 mm soudé bout à bout en forage dirigé. Cette entreprise a réalisé en 2010 le forage pour la conduite de gaz et l'AIEE pourra ainsi profiter des connaissances locales de cette entreprise et d'autre part bénéficier des études géologiques réalisées par Cosvegaz pour cette réalisation (voir schéma annexé).

Il faut également souligner que seul trois entreprises dans notre région sont équipées pour réaliser ce genre de travaux et que lors des différents appels d'offres pour d'autres services, celle-ci est presque toujours le meilleur marché.

La conduite provisoire installée en surface à l'aide de fiches et accrochée à des arbres ne peut être maintenue.

Le forage dirigé en rive droite du ruisseau des Rochettes permet de réaliser le collecteur de l'AIEE dans des roches en place et à l'abri des glissements.

Pour mémoire, il faut rappeler comme le mentionne le préavis, que chaque année des frais d'entretien importants sont nécessaires pour ce tronçon de collecteur (2014 frs 120'000.-; 2013 frs 18'000.-; 2012 frs 45'000.-; etc.).

Ces travaux pourraient être réalisés cet automne.

Les commissions constatent le bien-fondé de ce projet et vous proposent d'adopter les conclusions suivantes:

Conclusions:

Le Conseil Intercommunal de l'AIEE

1. Vu le préavis du Comité de Direction N°2/2015, relatif au remplacement de la conduite de sortie du Vortex
2. Ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire.
3. Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

D'autoriser le Comité de Direction de notre association à entreprendre les travaux nécessaires.

De financer ces travaux par un emprunt auprès d'un établissement financier ou par les liquidités courantes de l'Association.

De porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.

D'inscrire les charges d'exploitation dans ses prochains budgets

Les membres et les suppléants de la Commission des Finances.

Les membres et les suppléants de la Commission Technique

Sylvie Demont



André Borgeaud



Philippe Melvaque



Pierre Michel Devenoge



Charles-Edouard Gavin



Jean-François Pollien



Roland Pantet rapporteur


